

DONNEES ETABLISSEMENT

Nombre de petit déjeuner par semaine	4
Nombre de déjeuner par semaine	5
Nombre de dîner par semaine	4
Nombre de nuitée par semaine	4
Nombre de semaine	36
Nombre de jours d'ouverture	176

	Valeurs cibles régionales
Ticket élève	4.28 €
Forfait annuel demi-pension	616.76 €
Forfait annuel internat	1 927.38 €

TARIFS ELEVES

RESTAURATION	2022
TICKET	4,01 €
FORFAIT DP 6	
FORFAIT DP 5	586,08 €
FORFAIT DP 4	474,60 €
FORFAIT DP 3	
PETIT DEJEUNER	1,21 €
FORFAIT ANNUEL INTERNE-EXTERNE	1 280,03 €

INTERNAT	2022
FORFAIT INTERNAT ANNUEL 7 J	
FORFAIT INTERNAT ANNUEL 6 J	
FORFAIT INTERNAT ANNUEL 5 J	1 532,96 €
FORFAIT INTERNAT ANNUEL 4 J	
FORFAIT SPECIAL 1	
FORFAIT SPECIAL 2	
NUITEE	2,55 €

TARIFS COMMENSAUX

RESTAURATION	2022
AGENTS DES LYCEES ET C1	2,80 €
C2	4,01 €
C3	4,96 €
PETIT DEJEUNER	1,21 €

N.B :

C1 : contrat aidé, agent d'état, agents région travaillant sur site (titulaire, contractuel ou contrat aidé), agent des lycées,

C2 : agent d'état travaillant sur site, stagiaire GRETA, CFPPA, FPC, Indice 360 à 450

C3 : agent d'état travaillant sur site (enseignant, CPE,...), indice > 450

AUTRES PRESTATIONS RESTAURATION & HEBERGEMENT

RESTAURATION	2022
C4: HOTE DE PASSAGE	6,04 €
C5: REPAS AMELIORE 1	8,04 €
C5: REPAS AMELIORE 2	14,07 €
REPAS LIVRE - FOURNI	
ACCUEIL CAFE	
CAFE AMELIORE	
APERITIF	
PETIT FOUR	
PIQUE-NIQUE	
REPAS SPECIAL	

HEBERGEMENT	2022
NUITEE HOTE DE PASSAGE 1	7,97 €
NUITEE HOTE DE PASSAGE 2	13,93 €
NUITEE HOTE DE PASSAGE 1 + PDJ	9,17 €
NUITEE HOTE DE PASSAGE 2 + PDJ	15,12 €

Autres tarifs spécifiques à l'établissement :

MENTIONS COMPLEMENTAIRES

REMISES D'ORDRE

De plein droit :

Stage obligatoire entraînant une prise de repas à l'extérieur

Séjour pédagogique

Décès de l'élève

Départ de l'élève de l'établissement

Sur demande écrite de la famille :

Absence justifiée par le représentant légal, d'au moins 1 semaine consécutive, décomptée en jours d'ouverture du service de restauration

Changement de régime

Exclusion temporaire

CHARGES COMMUNES

Chaque établissement réalise sa propre estimation de la contribution des recettes en restauration et hébergement aux charges de viabilisation et fonctionnement de l'EPLE

GRATUITE :

Aucune gratuité n'est autorisée, qu'importe la fonction du convive